

LOUCHET – CAPDEVILLE

Société civile professionnelle d'avocats
inscrits dans le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry
Spécialisations en
Droit Immobilier et Droit Public

VENTE

**AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE
ET DE SURENCHERE DU 10^{EME}**

Sur la commune de TIGNES (Savoie)

D'UN LOCAL COMMERCIAL A USAGE DE BAR – RESTAURANT

Adjudication fixée au VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 à 14 H
devant Madame le Juge de l'Exécution près le
Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpains

MISE A PRIX EN UN LOT : 82.500 €

Soit un local commercial, d'une surface de 62,50 m², à usage de bar-restaurant composé d'une salle de restaurant avec bar et d'une cuisine équipée, correspondant aux 399,60/10.000° :

- d'une parcelle de terrain cadastrée lieudit "Le Bec Rouge" section AH n° 114 pour 9 a 34 ca correspondant à l'assiette de la deuxième tranche de l'Unité Touristique du Lac de Tignes,

- et de l'infrastructure construite sur ladite parcelle de terrain par la commune de TIGNES,

le tout correspondant aux lots de mètres courants n° 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de la deuxième tranche de l'Unité Touristique du Lac de Tignes,

ayant fait l'objet :

1° d'un règlement général de copropriété de l'unité touristique en date du 28 avril 1956, approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de TIGNES le 28 avril 1956 et par Monsieur le Préfet de la Savoie le 6 septembre 1956 et déposé au rang des minutes de Maître MATHIEU, notaire à CHAMBERY (Savoie), suivant acte en date du 17 janvier 1957 publié le 20 février 1957 volume 3910 n° 1,

2° d'un règlement de copropriété particulier à la deuxième tranche de l'unité touristique du lac de TIGNES en date du 10 janvier 1957, approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de TIGNES le 10 janvier 1957 et par Monsieur le Préfet de la Savoie le 26 février 1957 et annexé à un acte en date du 12 avril 1957 publié le 23 avril 1957 volume 3929 n° 37.

Ces biens ont été saisis à la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE, ayant pour nom commercial «CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE», société coopérative à capital et personnel variables, régie par les articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège social 4 avenue du Pré-Félin à ANNECY LE VIEUX (Haute-Savoie), inscrite au RCS d'ANNECY sous le n° D 302 958 491, dont l'adresse postale est (74985) ANNECY CEDEX 9, représentée par le Président de son Conseil d'Administration domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour avocat Maître Bertrand LOUCHET, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE.

Les biens ont été adjugés à l'audience du 5 mai 2017 à la SCI LA BREBIS ET SES AGNEAUX, représenté par Maître Isabelle REY, au prix de 75.000 €. La SNC CAHS IMMO, représentée par Maître Julien CAPDEVILLE, a formé surenchère du 10^{ème}.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de la vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET- CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par la SCP SPINELLI – SAINT-MARTIN, huissiers de justice à MOUTIERS (tél. 04.79.24.27.06), le **lundi 21 août 2017 à 10 H.**